

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
12 JUILLET 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 juin 2022
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 4 juillet 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Juin 2022
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des Revenus et des dépenses - Juin 2022
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2022
 - 6.3 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de juillet 2022
 - 6.4 Autorisation - Paiement de la facture no.3806
 - 6.5 Autorisation – Nomination maire suppléant
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Déclaration d'intérêt concernant la réalisation d'une étude de regroupement avec la municipalité de Napierville
 - 7.2 Règlement no.512 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 7 juillet 2022
 - 7.3 Adoption - Règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires
 - 7.4 Adoption - Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.5 Autorisation - Abrogation des résolutions en lien avec les processus d'adoption des projets de règlement no.518 & 519
 - 7.6 Avis de motion - Adoption - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville
 - 7.7 Adoption - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville
 - 7.8 Avis de motion - Projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et de sa branche 1
 - 7.9 Adoption - Projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et de sa branche 1

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Juin 2022
 - 8.2 CPTAQ - Demande d'autorisation concernant le lot 4 539 385
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Autorisation - Contrat d'approvisionnement - Sel de déglçage
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande de soutien financier - Gala Hommage aux agricultrices
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 12 Juillet 2022 à 20h00 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

2022-07-195 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-196 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y apportant la modification suivantes :

- Ajout du point 6.6 : Autorisation - Offre d'achat conditionnelle d'une partie du lot no.6 273 248 voué à la construction d'une école primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-07-197 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 juin 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-198 **Procès-verbal - Séance extraordinaire du 4 juillet 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Juin 2022

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des Revenus et des dépenses - Juin 2022

2022-07-199 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2022

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 juin 2022 au montant de 248,918.02\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-200 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de juillet 2022

01. Considérant la demande de transfert budgétaire rédigée par Madame Josianne Boyer;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le transfert budgétaire d'un montant total de 2,500\$ tel que rédigé par Madame Josianne Boyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-201 Autorisation - Paiement de la facture no.3806

01. Considérant la facture no.3806 au montant de 109,902.92\$;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture no.3806 au montant de 109,902.92\$;

D'affecter une somme de 70,000\$, provenant des sommes accumulées à cet effet, au paiement de cette facture;

D'affecter une somme de 39,902.92\$ provenant des surplus non-affectés au paiement de cette facture;

De prévoir l'ajustement de la tarification en matière d'égout pour rembourser les sommes provenant des surplus non-affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-202 Autorisation – Nomination maire suppléant

01. Considérant que Monsieur Gérard Dumesnil a été nommé en tant que maire suppléant lors de la séance du conseil du mois de mai;

02. Considérant que le mandat de trois mois se terminait à la séance ordinaire du mois de juillet 2022;

03. Considérant que le mandat de trois mois va se terminer à la séance du conseil du mois d'octobre 2022.

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Monsieur Maurice Boissy au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois se terminant lors de la séance du conseil du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-203 Autorisation - Offre d'achat conditionnel d'une partie du lot no.6 273 248 voué à la construction d'une école primaire

Considérant que le Centre des Services Scolaires des Grandes Seigneuries a fait parvenir au conseil, en date du 8 mars 2022, une correspondance intitulé "Projet de planification des besoins en ajout d'espace d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)";

Considérant que dans le cadre de cette correspondance le CSSDGS souhaite obtenir de la municipalité un terrain d'une superficie approximative entre 113,000 pi² et 124,000 pi²;

Considérant que le conseil municipal s'est informé auprès de différents propriétaires locaux concernant l'intérêt pour un projet école;

Considérant que le conseil a obtenu un prix qui conviennent aux deux parties avec les propriétaires du lot no. 6 273 248;

Considérant qu'il sera nécessaire d'acquérir une superficie supérieure à celle demandée par le CSSDGS pour prolonger les infrastructures de la rue Joseph-Marceau afin de desservir le projet école soit environ 110,000 pi² supplémentaire;

Considérant que les membres du conseil souhaitent tenir une consultation publique concernant le projet école;

Considérant que l'offre d'achat est conditionnelle à la consultation publique à venir;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer les propriétaires du lot no.6 273 248 que le conseil confirme l'entente survenue entre les parties;

Que cette acceptation est conditionnelle à la détermination de la superficie exacte à la suite d'une opération d'arpentage;

Que cette acceptation est conditionnelle à la tenue d'une séance de consultation publique satisfaisante pour le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-07-204 Déclaration d'intérêt concernant la réalisation d'une étude de regroupement avec la municipalité de Napierville

01. Considérant les nombreux défis auxquels devront faire face les municipalités;
02. Considérant que nombres de ces défis seront communs aux deux municipalités;
03. Considérant qu'une étude de regroupement permettra une réflexion sur l'avenir des deux municipalités;
04. Considérant qu'une étude de regroupement permettras de répondre aux questions concernant un avenir regroupé ainsi que le processus y menant;
05. Considérant l'importance des économies d'échelles pouvant être réalisées;
06. Considérant les importantes décisions à prendre pour le conseil de St-Cyprien concernant les investissements nécessaires concernant les bâtiments municipaux;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer son intérêt pour une étude de regroupement auprès de la municipalité de Napierville;

De demander à la municipalité de Napierville de déclarer ses intentions quand à la réalisation d'une étude de regroupement avec la municipalité de St-Cyprien;

De transmettre la présente résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-205 Règlement no.512 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 7 juillet 2022

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.512;
02. Considérant l'ouverture d'un registre des personnes habiles à voter qui s'est tenu le 7 juillet 2022;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable du registre des personnes habiles à voter qui s'est tenue le 7 juillet 2022, concernant le règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-206 Adoption - Règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;
02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;
03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;
04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;
05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;
06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de mai;
07. Considérant le 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;
08. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique s'étant déroulée le 9 juin 2022;
09. Considérant l'adoption du 2e projet de règlement no. 512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiments accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;
10. Considérant l'ouverture d'un registre des personnes habiles à voter qui s'est tenu le 7 juillet 2022 et qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;
11. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;

De transmettre une copie conforme de cette résolution et du règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-207 Adoption - Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2022;
02. Considérant l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

du 14 juin 2022;

03. Considérant la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement le 7 juillet 2022;

04. Considérant l'ajout à l'article 3 de la zone R-202;

05. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement.

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adoption du règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

De transmettre une copie conforme de la résolution et du règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-208 Autorisation - Abrogation des résolutions en lien avec les processus d'adoption des projets de règlement no.518 & 519

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.518 débuté lors de la séance ordinaire du mois de juin 2022;

02. Considérant le processus d'adoption du règlement no.519 débuté lors de la séance ordinaire du mois de juin 2022;

03. Considérant qu'il n'est plus nécessaire de procéder un emprunt dans le cadre des considérations du règlement no.518;

04. Considérant que le projet de règlement no.519 nécessite des ajustements entraînant l'obligation de recommencer un processus d'adoption formel;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'abrogation des résolutions entérinées lors de la séance ordinaire du mois de juin 2022 dans le cadre des processus d'adoption des règlements no.518 et 519.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-209 Avis de motion - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-210 Adoption - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville

01. Considérant le projet de règlement no.519 portant sur un emprunt n'excédant pas 678,660.70\$ et une dépense de 1,615,450.70\$ visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville

02. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-211 Avis de motion - Projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau deslauriers et de sa branche 1

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et de sa Branche 1;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-212 Adoption - Projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau deslauriers et de sa branche 1

01. Considérant le projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et de sa branche 1;

02. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement.

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.520 portant sur la répartition de la tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et de sa branche 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Juin 2022

2022-07-213 CPTAQ - Demande d'autorisation concernant le lot 4 539 385

01. Considérant l'appui de la municipalité est sollicité relatif à la demande d'autorisation à la CPTAQ visant le lot no.4 539 385;

02. Considérant que l'entreprise 102594 Canada inc. désire reconfigurer son droit d'usage autre qu'agricole en redonnant une superficie de 0,3 ha au nord du site pour reprendre 0,3 ha au sud par un déplacement du chemin d'accès et un agrandissement au pourtour de la zone d'entreposage;

03. Considérant que le projet se fait sans augmentation de la superficie autorisée dans la décision no. 407294;

04. Considérant qu'à l'examen des critères de l'article 62 de la LPTAAQ et selon sa connaissance de la communauté agricole, la municipalité est d'opinion qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles non plus sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

05. Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ du projet visant le lot no.4 539 385;

De recommander à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2022-07-214 Autorisation - Contrat d'approvisionnement - Sel de déglacage

01. Considérant le mandat octroyé à l'UMQ pour déposer l'appel d'offres regroupés pour le sel de déglacage pour et au nom de la municipalité de St-Cyprien;

02. Considérant qu'à l'ouverture des soumissions obtenues le plus bas soumissionnaire est la compagnie Mines Seleine;

03. Considérant le prix à la tonne avec livraison de 87.69\$/taxes en sus mais transport inclus pour un contrat de 350 tonnes.

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat à Mines Seleine pour un contrat de fourniture de sel de déglacage dans le cadre de l'appel d'offres regroupés de l'UMQ pour la saison hivernale 2022-2023 au prix de 87.69\$/taxes en sus mais transport inclus pour un contrat de 350 tonnes;

De transmettre la présente résolution au représentant de Mines Seleine;

D'inscrire ce contrat au SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2022-07-215 Demande de soutien financier - Gala Hommage aux agricultrices

01. Considérant une demande de soutien financier reçue pour la tenue du 24^{ième} gala

des Agricultrices de la Montérégie-Ouest;

02. Considérant que l'aide financière permettra de soutenir la tenue de l'évènement et reconnaître le travail et le dévouements des femmes en agriculture;

03. Considérant une fourchette de palier de soutien financier allant de 300\$ à plus de 2500\$;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 300\$ dans le cadre du Gala Hommage aux agricultrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire,

Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 21h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

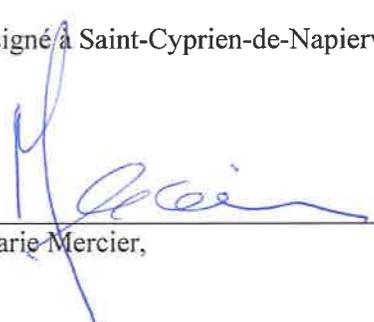
JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 12 JUILLET 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 12 Juillet 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 21 juillet 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire